



Annulation de demande de congés parental dans le cadre d'un PSE

Par **calixta**, le **22/12/2013** à **19:53**

Bonjour,

J'ai fais une demande de congés parental pour 2 mois 1/2 qui prendra effet a la fin de mon congé maternité le 10/02/2014 et dont j'ai reçu l'accord par courrier la semaine dernière.

Cependant mon entreprise en cours de PSE propose un congé de reclassement + formations à partir de la mi-février avec préavis de 2 mois pour les salariés ne signant pas le nouveau contrat de travail qui est prévu d'arriver à la mi janvier dans nos boites aux lettres (changement de statut, de conditions de travail etc...) que je ne pensais pas accepter il y a quelques mois encore mais j'ai changé d'avis il y a quelques jours et souhaite quitter mon entreprise

J'ai donc plusieurs interrogations?

- mon congés de reclassement (préavis et 12 mois de reclassement) peut-il commencer à la fin de mon congé parental donc en mai ou sera-t-il amputé de ces fameux 2 mois 1/2 de congés parental?

- si c'est amputé il est donc préférable pour moi d'annuler ma demande de congés parental et de rentrer dès février dans le congés de reclassement et les formations, puis-je donc faire une demande d'annulation de congé parental qui n'a pas encore commencé? quelle est la démarche a faire?

Merci infiniment de votre aide
Calixta

Par **P.M.**, le **22/12/2013** à **21:06**

Bonjour,

Ceci dépend pour l'essentiel des modalités du congé de reclassement, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

En cas de demande d'annulation du congé parental, vous pourriez invoquer une perte de chance de pouvoir bénéficier du congé de reclassement...

Par **calixta**, le **22/12/2013** à **21:15**

Merci pour cette réponse.

Là où j'ai un peu peur c'est que je savais qu'il y avait un congé de reclassement mais j'ai quand même envoyé ma demande de congé parental pensant rester dans l'entreprise il y a encore quelques jours. Ma société pourrait aussi invoquer le fait que j'étais au courant des mesures et donc ne pas accepter ma demande d'annulation??

Par **P.M.**, le **22/12/2013** à **21:23**

Je ne peux pas savoir ce que répondra l'employeur, mais il sera toujours temps d'aviser, en tout cas, il me semble qu'il serait préférable d'envoyer votre demande le plus tôt possible après vous être rapprochée des Représentants du Personnel...

Par **calixta**, le **23/12/2013** à **08:37**

Merci pour votre réponse, je vais faire le nécessaire